

Procès-verbal

Séance du 15 décembre 2022

L'an 2022 et le 15 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal à la mairie sous la présidence de DENIAU Joël, Maire.

Présents : M. DENIAU Joël, Maire, Mmes BANNIER Sandra, BLONDIAU ANTONELLO Angély, HENTZIEN Emilie et VANDEVILLE Christèle, MM : DEVOS Dominique, LEPOITTEVIN Yann SÉNÉCHAUD Lucien et SOBALAK Stéphane

Excusés et avaient donné pouvoir :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 9

Date de la convocation : 10 décembre 2022

Date d'affichage : 10 décembre 2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le : 16/12/2022

et publication ou notification du : 16/12/2022

A été nommée secrétaire : Mme BLONDIAU ANTONELLO Angély

SOMMAIRE

Arrêt du procès-verbal du 17 novembre 2022
 Approbation du règlement intérieur de l'ALSH
 Tarif cantine scolaire 2023
 Tarifs assainissement 2023
 Tarifs cimetièrre 2023
 Tarifs de location de la salle polyvalente pour 2023

Questions diverses

Point sur les diverses commissions

Date prochain conseil municipal

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2022.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 17 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Arrête le procès-verbal du conseil municipal du 17 novembre 2022, tel qu'il est transcrit.

Vote du conseil municipal : adopté à l'unanimité des membres présents

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

Récapitulation des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations de fonctions octroyées par le Conseil Municipal

Destinataire	Objet	Montant TTC €
Groupama	Sinistre dégât des eaux Restaurant - CRI	920
Groupama	Sinistre bris de glace ALSH - DEBUIRE	Attente devis
Rex Rotary	Licence antivirus mairie	272,40
HABERT	Devis pompe assainissement	3 552

SIEIL	Réglage horloges éclairage public	136,02
PROUST	Robinet WC Ecole	202,80
THIBIERGE	Blocs secours Restaurant	366,70

Délibération 2022 - 45 : Approbation du règlement intérieur de l'ALSH 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 2012 approuvant le règlement intérieur de l'accueil de loisirs ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2014 modifiant le règlement intérieur de l'accueil de loisirs ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2017 modifiant le règlement intérieur de l'accueil de loisirs ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 mai 2019 modifiant le règlement intérieur de l'accueil de loisirs ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2021 modifiant le règlement intérieur de l'accueil de loisirs ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur de l'accueil de loisirs de la commune au vu du transfert de compétence au 1^{er} janvier 2023 à la Communauté de Communes du Castelrenaudais ;

AYANT entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide :

- D'approuver le règlement intérieur modifié de l'accueil de loisirs annexé à la présente délibération ;
- D'appliquer celui-ci à compter du 1^{er} janvier 2023.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

Délibération 2022 - 46 : Tarif cantine scolaire 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles R 531-52 et R 531-53,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- FIXE le tarif facturé aux familles de **4 € / repas** par enfant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- DIT qu'une information sera faite à chaque famille ayant inscrit un enfant au 1^{er} janvier 2023 en cas d'évolution du tarif.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

Délibération 2022 - 47 : Tarifs assainissement 2023

Monsieur le Maire demande au Conseil de voter le tarif de l'abonnement pour la redevance assainissement pour l'année 2023 et le tarif de la redevance assainissement sur consommation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide d'augmenter la tarification existante et vote les tarifs suivants :

*abonnement assainissement 2023 : **80,00 €**

*redevance assainissement sur consommation du 01/01 au 31/12/2023 : **1,60 €/m³**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

Délibération 2022 – 48 : Tarifs cimetièrre 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer afin de voter les tarifs 2023 du cimetière.

Le Conseil Municipal délibère et vote les tarifs suivants :

	Durée	Tarif 2023
concession columbarium	15 ans	250 €
	30 ans	500 €
droit de dispersion au jardin du souvenir		30 €
droit d'apposition d'une plaque au jardin du souvenir		45 €
concession caveau urne (0,80 m²)	15 ans	25 € soit 31,25 € le m ²
	30 ans	50 € soit 62,50 € le m ²
concession tombe (2 m²)	15 ans	50 € (soit 25 € le m ²)
	30 ans	100 € (soit 50 € le m ²)
	50 ans	150 € (soit 75 € le m ²)

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

Délibération 2022 – 49 : Tarifs de location de la salle polyvalente pour 2023

Monsieur le Maire demande de délibérer sur le maintien ou le changement du tarif pratiqué.

Le Conseil Municipal délibère et vote les tarifs suivants :

		Tarif 2023
Tarif ensemble des salles du vendredi soir au dimanche soir et jours fériés	Habitant commune	130
	Habitant hors commune	260
	chauffage du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante	50
Tarif annulation de réservation (dans les 2 mois précédents la location sauf cas de force majeure justifiée)	Habitant commune	40
	Habitant hors commune	70
Tarif journée uniquement en semaine ensemble des salles	Habitant commune	50
	Habitant hors commune	135
	chauffage du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante	30

Tarif journée uniquement en semaine petite salle	Habitant commune	35
	Habitant hors commune	70
	chauffage du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante	30
Tarif expo vente ou autre par journée	Habitant commune	70
	Habitant hors commune	135
	chauffage du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante	30

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

Point sur les diverses commissions

Date prochain conseil municipal : jeudi 12 janvier 2023 (et 9 février 2023)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h20.

TABLE RECAPITULATIVE de la séance du 15 décembre 2022 par numéro

DATE	NUMERO	OBJET
15/12/2022	D2022-45	Approbation du règlement intérieur de l'ALSH 2023
	D2022-46	Tarif cantine scolaire 2023
	D2022-47	Tarifs assainissement 2023
	D2022-48	Tarifs cimetière 2023
	D2022-49	Tarifs de location de la salle polyvalente pour 2023

Signatures

Le Maire
Joël DENIAU



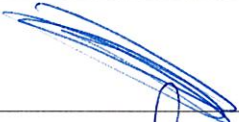
La secrétaire de séance
Angély BLONDIAU ANTONELLO



République Française
 Département INDRE ET LOIRE
 Commune de Commune de Morand

Liste d'émargement

Séance du 15 Décembre 2022

Elus	Fonction	Emargement
DENIAU Joël	Maire	
BANNIER Sandra	Conseiller	
BLONDIAU ANTONELLO Angély	Conseiller	
HENTZIEN Emilie	Conseiller	
LEPOITTEVIN Yann	Conseiller	
SOBALAK Stéphane	Conseiller	
VANDEVILLE Christèle	Conseiller	
DEVOS Dominique	2ème Adjoint	
SÉNÉCHAUD Lucien	1er Adjoint	

En mairie, le 15/12/2022
 Le Maire
 Joël DENIAU



